

ACTION URGENTE

SÉNÉGAL. NEUF MILITANTS INCARCÉRÉS POUR AVOIR MANIFESTÉ

Neuf militants, Guy Marius Sagna, Mamadou Diao Diallo, Malick Biaye, Pape Abdoulaye Touré, Babacar Diop, Souleymane Diockou, Ousmane Sarr, Souleymane Ndjim et Fallou Galass, ont été arrêtés le 29 novembre 2019 à Dakar, la capitale du Sénégal, et inculpés de « participation à une manifestation non autorisée ». Huit d'entre eux ont été maintenus en détention et observent une grève de la faim. La santé de deux des militants s'est dégradée.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice

M. Malick Sall

Avenue Jean Jaurès, ex-ambassade des États unis

BP 4030, Dakar

Sénégal

Courriel : m_sall2002@yahoo.fr

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au sujet de neuf militants qui ont été arrêtés à Dakar le 29 novembre 2019, en lien avec leur participation à une manifestation pacifique contre la hausse du prix de l'électricité. Huit d'entre eux sont maintenus en détention dans des établissements pénitentiaires à Dakar.

Guy Marius Sagna, Mamadou Diao Diallo, Malick Biaye, Pape Abdoulaye Touré, Babacar Diop, Souleymane Diockou, Ousmane Sarr, Souleymane Ndjim et Fallou Galass ont été inculpés de « participation à une manifestation non autorisée ».

Guy Marius Sagna, coordonnateur du Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine (FRAPP), a également été inculpé de « provocation à un attroupement » et de « rébellion ». Souleymane Ndjim a été libéré sous caution le 4 décembre. Les huit autres militants ont été transférés dans trois établissements pénitentiaires de Dakar : Rebeuss, Camp pénal et Cap manuel.

Les huit militants qui sont toujours incarcérés observent une grève de la faim depuis le 3 décembre, n'acceptant que de l'eau, pour dénoncer leur détention. Selon leur avocat, la santé de Malick Diallo Biaye et de Babacar Diop se détériore rapidement et la grève de la faim les expose à un risque accru.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment :

- *de libérer ces militants dans les meilleurs délais et sans condition et d'abandonner toutes les charges retenues contre eux, car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit de réunion pacifique ;*
- *dans l'intervalle, de veiller à ce que Malick Diallo Biaye et Babacar Diop bénéficient sans délai des soins médicaux qui leur sont nécessaires;*
- *de ne plus engager de poursuites contre des personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit de réunion pacifique ;*
- *d'abroger les instruments juridiques prévoyant une interdiction générale des manifestations pacifiques, notamment l'arrêté de 2011 proscrivant toute manifestation dans certaines parties du centre-ville de Dakar.*

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 26 novembre, la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec) a annoncé une augmentation du prix de l'électricité, jugée nécessaire par les pouvoirs publics, à la suite de la hausse des prix du pétrole.

La société civile et les mouvements favorables à la démocratie ont décidé de manifester contre cette augmentation.

Le 28 novembre, le préfet de Dakar a invité un représentant de ces mouvements à une rencontre et a demandé une modification du parcours de la manifestation, qui devait initialement aller de la place de la Nation au palais présidentiel, à Dakar. Le préfet de Dakar a suggéré aux organisateurs d'emprunter un autre itinéraire, de la place de la Nation au siège de la RTS (Radiodiffusion télévision sénégalaise).

Les représentants de la société civile et des mouvements favorables à la démocratie ont proposé d'organiser la manifestation devant le siège de la compagnie d'électricité, ce que le préfet a refusé.

Cinq organisations, les Forces démocratiques du Sénégal, les Gilets rouges, Sénégal Notre Priorité, Nittu Dëgg et le Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine (FRAPP), ont décidé de maintenir la marche initialement prévue jusqu'au palais présidentiel, et de remettre en fin de parcours une lettre au président de la République.

Les neuf militants ont été arrêtés pendant la manifestation, devant les grilles du palais présidentiel.

Guy Marius Sagna est un militant de premier plan au Sénégal. En juillet, il a été arbitrairement détenu et inculpé de « fausse alerte au terrorisme ». Il a été libéré sous caution le 16 août.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : français et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 JANVIER 2020.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Guy Marius Sagna, Mamadou Diao Diallo, Malick Biaye, Pape Abdoulaye Touré, Babacar Diop, Souleymane Diockou, Ousmane Sarr, Souleymane Ndjiim et Fallou Galass (ils)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A